

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

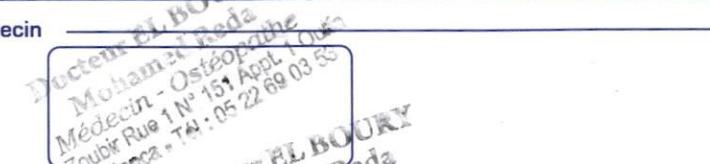
Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :	17.14	Société :	ROYAL AIR MAROC
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : LA OULABANE HABIBA			
Date de naissance : 07-01-1958			
Adresse : 80 Bd. Sidi ABDELLAH AL APRY 39 3EME ETAGE CASABLANCA			
Tél. : 06 62 76 31 28 Total des frais engagés : 338,80 Dhs			

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 31/05/2022

Nom et prénom du malade : S. LA OULABANE HABIBA

Age : 64 ans

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Gastro-entérologie + diarrhée

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

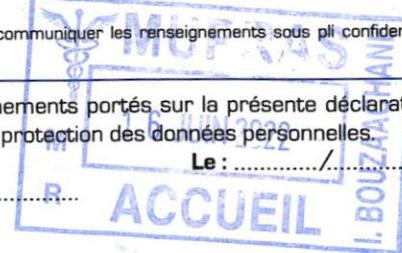
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31/07/2022			260,00	Docteur JU BURG Médecin généraliste 1 rue de l'Est 20220 Tunisie Tél: 74-02-22 05 03

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie ORJONNE <i>Dr Hind SHELMASSI</i> 1 ^r Rue Aliouana Hay Errahba Beausejour Téle: 722 77 70 - 77 71 55 81	11/03/22	88,80 88,80 + 49,60 = 138,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODP.

Médecine Générale - Ostéopathie

- Diplômé de la Faculté de Médecine de Casablanca
- Diplômé en Sciences Pharmaceutiques de l'Université de Kingston de Londres
- Diplomé en Ostéopathie de London College of Osteopathic Medicine (OMT Training)



الدكتور البويري محمد رضى

الطب العام - الطب التقويمي للعظام والمفاصيل

خريج كلية الطب بالدار البيضاء.

خريج في العلوم الصيدلانية

من كلية كينغسون بلندن

خريج في الطب التقويمي

من كلية الطب التقويمي بلندن (OMT Training)

16 ٣١٥٣١٢٥٥٢

Hme la oulabane Habiba,

30.5.2

1) Myalgie (8):

18x2:



/

2) Rhâume 30g (8):

161. 6 m (2m)

28.3

3) Vilanenil forte (8):
18.8 18x2 (2m)

Pharmacie ORJOUANE
Dr. Hind SJELMASSI
122 Rue Orjouane Hay El Hafa Beausseur
Tel: 0522 36 22 20 Casablanca

تجزئة الزوير زنقة 1 . الرقم 151 . الشقة 1 . السفلي . الألفة - الدار البيضاء . ☎ : 05 22 69 03 53

Lot. Zoubir Rue 1 - N° - 151 Appt.1 - RDC - Oulfa - Casablanca - ☎ : 05 22 69 03 53

4) 49169
D. Cure (1000 00 08)
(AS)

Pharmacie CRJOUANE
Dr Hind SJELMASSI
Babz - Rue Othmane Bourguiba - Casablanca

Docteur EL BOUREZ
Muhammad Reda
Médecin - Ostéopathe
Lot Zoubir Rue 1 N° 151 April 1 Ouk
Casablanca - Tel : 05 22 60 03 66

MYANTALGIC® 20 comprimés pelliculés
PPV 30DH00 EXP 06/2023
LOT 16066 6

PPV: 49,60 DH
LOT: 21G28
EXP: 07/2024

MYANTALGIC® 20 comprimés pelliculés
PPV 30DH00 EXP 06/2023
LOT 16066 6